



Signataire : Gabrielle Le Goff

Date de dépôt : 5 février 2024

Question écrite urgente

Stationnement quotidien pour les taxis en ville de Genève : ne doit-on pas améliorer la situation ?

La Fondation des parkings assure des prestations de service en matière de stationnement sur la voie publique. Elle est chargée des macarons annuels privés et professionnels permettant, sous certaines conditions, aux personnes et entreprises non détentrices de places de stationnement privées de stationner sur la voie publique.

L'office cantonal des véhicules (OCV) détient la liste des chauffeurs de taxi détenteurs d'autorisations d'usage accru du domaine public (AUADP) avec leur lieu de résidence.

Pour leur travail, les chauffeurs de taxi disposent d'un véhicule professionnel (AUADP) qu'ils peuvent occasionnellement utiliser à des fins privées, en particulier pour se rendre à leur domicile à la fin de leur journée de travail. Afin de parquer leur véhicule sur la voie publique dans leur quartier, les chauffeurs doivent faire l'acquisition d'un macaron annuel privé, les macarons professionnels n'étant pas destinés aux taxis. Il en résulte que, dans certaines zones de stationnement et en particulier à Genève-ville, les nombreux chauffeurs de taxi ne disposant pas d'une place de stationnement privée, rencontrent de grandes difficultés à parquer leur véhicule professionnel à la fin de leur longue journée de travail, certains pouvant tourner 60 minutes, voire plus, dans leur quartier avant de trouver une place de stationnement.

Après leurs 10 heures de travail journalier, il est regrettable que ces personnes soient obligées de tourner aussi longtemps avec leur véhicule avant d'accéder à un repos bien mérité. En plus de la fatigue occasionnée, et de la pollution supplémentaire, ces chauffeurs sont amendables dès lors qu'ils ont

excédé la durée réglementaire de travail. Il apparaît donc que le système actuel de stationnement avec ses macarons privés et professionnels est insuffisant pour les chauffeurs de taxi, en particulier pour ceux résidant en ville de Genève. Il est donc nécessaire d'avoir une information précise sur l'ampleur de la situation afin de trouver des solutions visant à améliorer celle-ci. En effet, tout aménagement réalisé dans ce domaine améliorera les conditions de travail de ces chauffeurs.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- 1. Combien y a-t-il de places de stationnement dans le canton de Genève par zone et par année, accessibles aux détenteurs d'un macaron (période 2021-2023) ?*
- 2. Combien de macarons sont-ils vendus par zone et par année (période 2021-2023) ?*
- 3. Combien y a-t-il par zone de chauffeurs de taxi détenteurs d'autorisation d'usage accru du domaine public (AUADP) qui ont fait l'acquisition d'un macaron (période 2021-2023) ?*
- 4. Combien y a-t-il par quartier, pour la ville de Genève (zones D à Q), de chauffeurs de taxi détenteurs d'autorisation d'usage accru du domaine public (AUADP) qui ont fait l'acquisition d'un macaron (période 2021-2023) ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses promptes réponses.